



Saison 2019 - 2020

▭ Périmètre de la forêt

▭ Lot unique

■ Zone de non-tir

Pour bien gérer une forêt, la chasse est une action nécessaire pour réguler les populations de gibier. Elle se pratique de différentes façons (tir à balles, à courre) suivant des secteurs et des jours précis.

Merci d'adapter votre visite à ces contraintes. Par sécurité, n'hésitez pas non plus à manifester votre présence.

Légende :

- Zone de non tir
- ▭ Limite de forêt

Lot unique Pays de Monts

Chasse à tir

Les jeudis
26 septembre 2019
3, 10 et 17 octobre 2019
7, 14, 21 et 28 novembre 2019
5, 12 et 19 décembre 2019
9, 16, 23 et 30 janvier 2020
6 et 13 février 2020

•Chasse à l'approche

•Les mardis

17 et 24 septembre 2019
1^{er}, 8 et 15 octobre 2019
5, 12, 19 et 26 novembre 2019
3, 10 et 17 décembre 2019
7, 14, 21 et 28 janvier 2020
4 et 11 février 2020

•Chasse aux Petits Gibiers

Tous les lundis et tous les samedis matins
jusqu'au 17 février 2020

RAMASSAGE des CHAMPIGNONS



Le ramassage des champignons dans les forêts domaniales de la Vendée est réglementé par arrêté préfectoral du 10 janvier 1991

- limité à 3 kg par personne et par jour
- commercialisation interdite
- déconseillé les jours de chasse à tir